

Méthodologie d'identification des zones humides à enjeu « biodiversité »

Objectifs :

- réaliser la cartographie au 1/25000
- associer à cette cartographie les dispositions/règles permettant leur préservation

Les zones humides à enjeux (ZHE) cartographiées en 2011 avaient été délimitées au 1/25000 au sein des ZHIS (zones humides inventoriées dans le SAGE) selon les critères suivants :

- Enjeu 1 : Qualité de l'eau, potabilité,
- Enjeu 2 : Régulation du cours d'eau (crues, étiages)
- Enjeu 3 : Biodiversité
- Enjeu 4 : Usages socio-économiques
- Enjeu 5 : Pollution

La présentation des ZHE en 2012 a fait l'objet des remarques suivantes :

- les critères de délimitation ne sont pas reconnus par les usagers du territoire, car certains rôles sont difficiles à juger et font l'objet d'une appréciation personnelle ;
- des zones cultivées semble avoir été retenues (il y a eu cependant des confusions avec l'inventaire du SAGE en lui-même hors zones à enjeux).

Proposition :

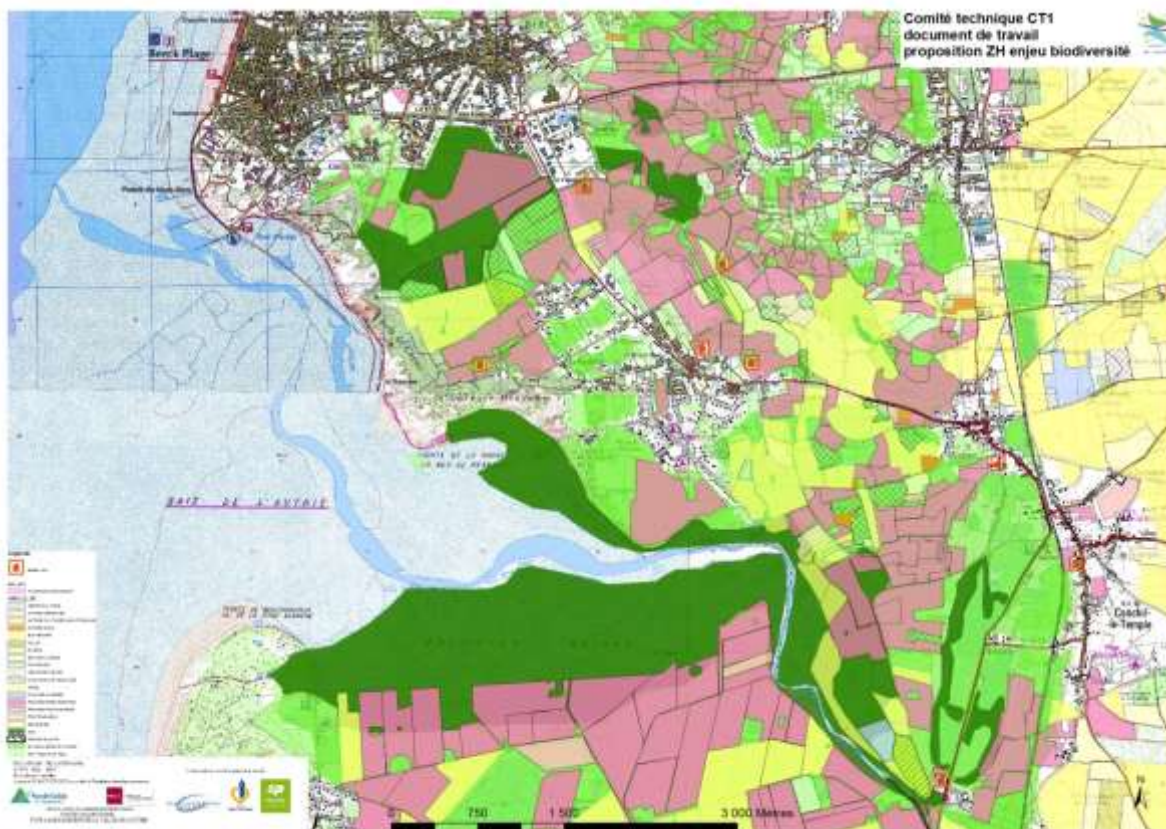
- reprenre les zones à enjeux et exclure les parcelles cultivées (utilisation du RPG anonyme fournit par les Chambres d'Agriculture) ;
- l'enjeu de préservation de la biodiversité étant plus clairement affiché, les sites Natura 2000 en ZH sont repris.

Exemple pour le secteur de la Baie d'Authie :

On se base sur les ZHE délimitées en 2011 :

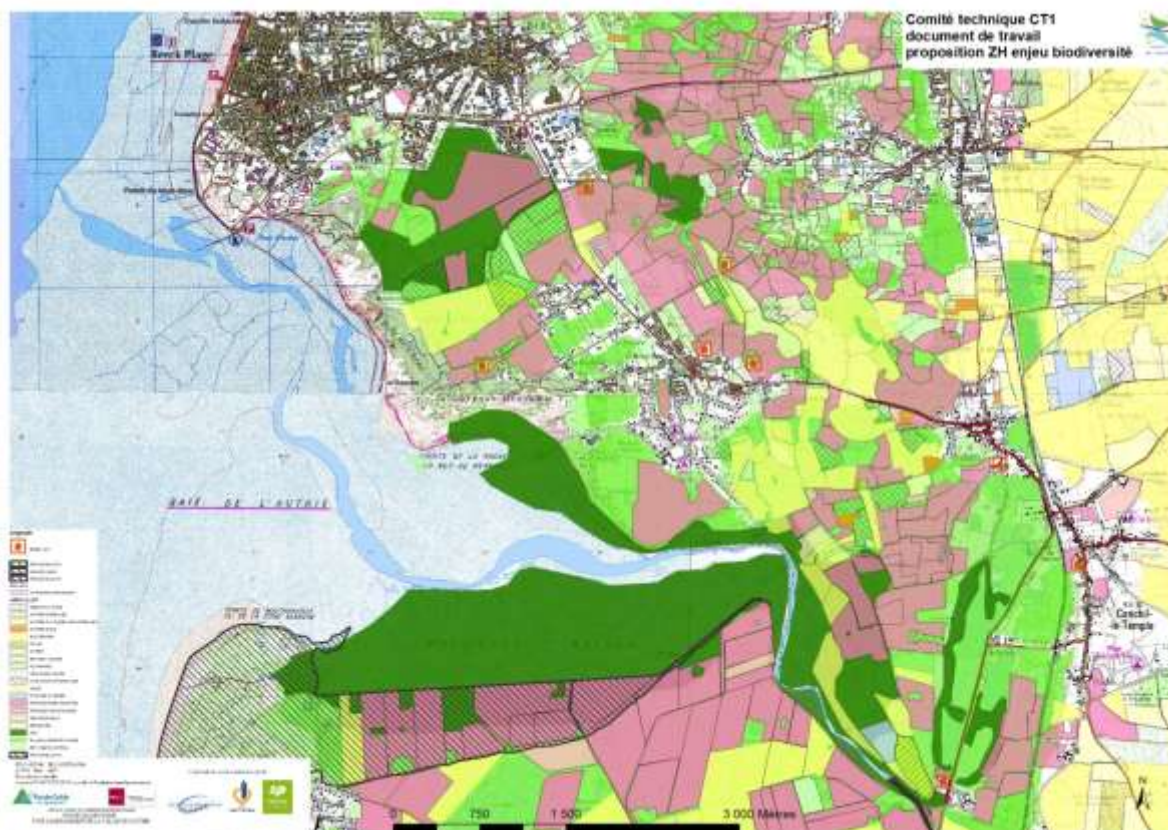


Intégration des données du RPG :



Ces informations permettent d'identifier les parcelles cultivées (maïs, blé, etc...) afin de les ôter et de repérer les prairies humides au sein des ZHE, qui seront gardées au sein des ZH à enjeu biodiversité.

Intégration des données Natura 2000 :



Résultat cartographique :

